



FICHE(s) D'INSCRIPTION 2024 / 2025

1 par couple possible

NOM(s) :.....
 Prénom(s) :
 Date(s) de naissance :
 Adresse :

 Code postal :..... Ville

N° tel : Portables : Mme..... Domicile :
 Mr.....

Adresse(s) e-mail : (**lisible s.v.p. en lettres attachées.**)
 Mme.....
 Mr.....

Cotisation pour l'année : **30 €/par personne** par virement au compte Carry5 **en priorité**. RIB (page 2).

Certificat médical ORIGINAL obligatoire pour la pratique d'une ou plusieurs activités pratiquée à Carry5 : Randonnée, VTT-VTC, Jogging ou copie (s) de(s) LICENCE(S) DES FEDERATIONS SPORTIVES correspondant aux activités chez Carry5 *2024/2025**

********* Tout membre n'ayant pas fourni de certificat médical, ne sera pas pris en charge par l'assurance du club. Ses activités seront sous sa propre responsabilité.

J'autorise la diffusion sur le site de photos et/ou de films dans lesquels je suis présent(e).

J'autorise CARRY5 à me faire figurer dans le trombinoscope du club.

Personne à prévenir en cas d'urgence et coordonnées :

Fait à :..... LeSignature

*Carry 5 se réserve le droit de demander d'autres données, justificatifs, suivant les directives nationales sanitaires.



CAISSE D'ÉPARGNE
CEPAC

Relevé d'identité bancaire / IBAN

Cadre réservé au destinataire du relevé

--

Identification du compte pour une utilisation nationale

11315	00001	08002351870	37
Code Banque	Code guichet	Numéro de compte	C/c RIB

11315 00001 08 0023518 70 37 0000263

ASS CARRY 5
ASS CARRY 5
THEATRE DE VERDURE
CHEMIN DU JAS VIEUX
13620 CARRY LE ROUET

Domiciliation

CEPAC	(00001)	CEPAFRPP131
-------	---------	-------------

BIC

Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)

FR76	1131	5000	0108	0023	5187	037
------	------	------	------	------	------	-----

Comment faire un paiement par virement bancaire ?

Payer par virement bancaire est simple mais la procédure est réglementée. En effet, cette opération doit être autorisée et réalisée par le débiteur (vous), enregistrée par les banques débitrices et créditrices et enfin notifiée aux deux parties (le bénéficiaire et vous).

- **Étape 1 : munissez-vous du RIB de CARRY 5** (voir ci-dessus) : vous aurez besoin des informations qui y sont indiquées, notamment le BIC qui concerne sa banque, et l'IBAN, qui correspond à son compte bancaire.
- **Étape 2 : donnez l'ordre de virement à votre banque.** Cela signifie que vous lui demandez de créditer la somme que vous souhaitez sur le compte du créancier. Cette opération est généralement réalisée par Internet, mais elle peut aussi se faire au guichet de votre banque ou par courrier. Attention, assurez-vous que le crédit du compte débiteur (c'est-à-dire le compte d'où va sortir l'argent) est suffisant pour ne pas avoir à payer des frais de rejet !
- **Étape 3 : votre opération apparaît sur votre relevé de compte.** Généralement, ce dernier vous est adressé mensuellement par courrier mais vous pouvez aussi y avoir accès en ligne (internet). Le bénéficiaire du virement bancaire sera lui aussi informé de la réception du virement, de la même manière.